

COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2023 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Pascal MARIE

DÉLIBÉRATION

CS 2023/06 Domaines de compétences par thèmes – Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Vote du projet de charte 2025-2040

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 31 janvier 2023 à Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 19 janvier 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE** (*pouvoir de Valérie LAISNEY*), Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSIGNOL** (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES** (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Samuel HARDY*), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Appeville – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Stéphanie MAUBÉ*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges – *pouvoir de Yann MOUCHEL*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**,

Pour les conseillers départementaux

Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY**

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230131-DELIB_CS2023_06-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

(Hémevez - démission), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Thierry **CHATELAIN** (Directeur DDTM de la Manche), Caroline **GUILLAUME** (DRAAF de Normandie), Elisabeth **CASTELLOTTI** (Sous-Préfète de Cherbourg), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire), Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**

Nombre de votants : 26 membres + 9 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/06 Domaines de compétences par thèmes – Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Vote du projet de charte 2025-2040

Le processus de révision de la charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été enclenché par la délibération de la Région Normandie du 2 novembre 2021 et après la délibération du Comité syndical du 25 mai 2021.

Le premier semestre 2021 a été consacré à la définition du périmètre d'études et au lancement des études préalables à l'élaboration de la future charte (bilan/évaluation de la charte 2010/2025, diagnostic de l'évolution du territoire) qui ont permis de faire ressortir les nouveaux enjeux.

La forte volonté de concerter les acteurs et les habitants du territoire dans l'élaboration de la nouvelle charte s'est concrétisée par la mise en place de moyens de mobilisation, variés et participatifs, en amont et durant la procédure de révision (deuxième semestre 2021 et premier semestre 2022), en travaillant, plus particulièrement, les questions relatives aux impacts du dérèglement climatique (notamment la montée de niveau de la mer) : une exposition co-construite « Vivre dans le Parc en 2050 » ; des ateliers « Notre littoral demain » ; un évènement phare avec les Envolées, en août 2021 ; la création d'un Conseil citoyen ; la création d'un groupe multi-acteurs pour favoriser les échanges entre les acteurs ; des ateliers sur l'avenir des paysages avec des habitants ; des animations sur les réseaux sociaux ; un premier pas vers les publics dits « éloignés » de l'action du Parc... Ces nouvelles formes de concertation, testées durant la révision, ont permis de faire évoluer les modalités de gouvernance du Syndicat mixte.

Les élus se sont également régulièrement mobilisés, avec la mise en place d'un groupe d'élus référents du suivi de la démarche, qui s'est réuni, à de nombreuses reprises, pour préparer et valider chacune des étapes de travail. Les élus des communes et des communautés de communes ont participé à ces travaux, à l'occasion des cinq réunions organisées par secteurs géographiques. Le Bureau, à l'occasion de chacune de ses séances durant l'année 2022, a analysé et orienté les propositions à présenter aux réunions du Comité syndical.

Le Préfet a émis un avis favorable sur l'opportunité de renouvellement du classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sur le périmètre d'études proposé et transmis la note d'enjeux, issue de la concertation de l'ensemble des services de l'État, le 26 avril 2022.

Le Parc s'est également appuyé sur les travaux du GIEC Normand et des experts habituellement associés aux travaux du Parc, pour enrichir les axes de travail de la future charte.

Les partenaires institutionnels se sont retrouvés au sein d'un Comité Technique pour échanger et préparer les travaux du Bureau.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical a voté :

- le 18 janvier 2021 : les enjeux et leurs hiérarchisations, sur la base des éléments du diagnostic et de l'évaluation et des premiers échanges avec les acteurs ;
- le 4 juillet 2021 : les défis à relever, la stratégie à 15 ans et l'architecture de la partie opérationnelle (les mesures) de la charte. Cette étape a permis de faire ressortir trois ambitions, sept orientations et de dessiner les contours des 24 mesures opérationnelles.

Une note synthétique, permettant de présenter les conclusions de cette première phase, a été transmise à tous les participants et mise en ligne sur le site internet du Parc.

L'été 2022 a été consacré à l'écriture des mesures, à la finalisation du cahier des paysages et des objectifs de qualité paysagère intégrés dans les dispositions de la charte (joint en annexe).

La concertation s'est poursuivie, durant le deuxième semestre de l'année 2022, par la transmission du projet de charte à tous les partenaires, par l'organisation d'une journée portes ouvertes pour tous les élus du territoire, par des échanges bilatéraux pour préciser les engagements des signataires, par une rencontre avec les membres du Conseil citoyen sur les questions de gouvernance. Les nombreuses remarques ont permis de faire évoluer le projet de charte, et notamment de réduire le nombre de mesures à 23, pour aboutir à la version 1.

Le plan de Parc, qui spatialise certaines orientations et dispositions de la charte, a été travaillé dans les réunions du premier semestre 2022 avec les acteurs. Le COTECH, les élus référents et le Bureau l'ont amendé.

Le Comité syndical du 14 décembre 2022 a voté la stratégie, la gouvernance, les mesures et l'ébauche du plan de Parc.

Le Bureau du 5 janvier 2023 a validé les dernières remarques sur le rapport (RLPi, circulation des véhicules à moteurs, gouvernance, dispositif de suivi et d'évaluation) et le plan de Parc, en apportant des ajustements.

Le dossier du projet de charte, composé du rapport de charte et du plan de Parc, va désormais faire l'objet d'une délibération de la Région Normandie qui sera transmise au Préfet. L'avis du Préfet sur le projet de charte sera alors communiqué au Comité syndical, courant 2023.

La procédure se poursuivra avec l'avis de l'Autorité Environnementale, l'enquête publique et la consultation pour adhésion des collectivités, en 2024.

Le projet du rapport de la charte (version 1), le plan de Parc (version 1), la légende du plan de Parc (version 1) et le cahier des paysages ont été transmis aux membres du Comité syndical via le lien de téléchargement.

Concernant le projet de rapport de la charte (version 1), les élus font quelques remarques sur les grandes actions présentées :

- Dans la première partie relative à la maîtrise de la publicité, il est proposé d'ajouter la commune de St-Fromond à la liste des communes pouvant, à titre dérogatoire, ouvrir un RLPi. En effet, cette commune dispose de commerces, de services et d'entreprises qui la positionne en pôle d'appui de Saint-Jean-de-Daye.
- Ambition 2 : Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysages : « Notre littoral demain » : Accompagner les acteurs économiques et les collectivités dans l'adaptation/relocalisation de leurs outils de travail : il faudra bien envisager la relocalisation plutôt sous l'angle d'une recomposition spatiale, on ne pourra pas reproduire à l'identique.
- Ambition 3 : Accélérer et amplifier les transitions : Favoriser l'accès de la restauration collective à des produits de qualité et locaux : les questions abordées dans le PAT ont déjà beaucoup évolué avec le contexte, il faudra se réinterroger dans la mise en œuvre opérationnelle (quelle alimentation demain ? Quel budget pour le consommateur d'un panier moyen ?...).



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Concernant le plan de Parc, les remarques portent sur les points suivants :

- Améliorer la lisibilité des couleurs des espaces littoraux en Zone Potentiellement sous le Niveau de la Mer « ZPNM » ,
- Corriger une erreur dans les figurés représentant les communes partiellement classées dans le secteur du Calvados,
- Modifier le figuré utilisé dans le premier bloc de la légende pour indiquer les espaces à protéger de l'urbanisation (ce n'est pas un élément de légende, mais un lien à faire avec les espaces listés sur la même ligne) ;
- Ajouter un bloc dans la légende sur les paysages de bocage et leurs évolutions (ce sont nos paysages habités, des actions tant sur le bâti que sur l'agriculture et sur la biodiversité sont envisagés dans la charte).

Françoise LEROSIGNOL remercie les élus qui se sont impliqués dans ce projet de charte à l'horizon 2040 ainsi que Gérard TAPIN pour la relecture du cahier des paysages.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de charte , le rapport, le plan de Parc et le cahier des paysages.

Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision

01. Créer les conditions du bien-vivre ensemble
02. Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives

Ambition 2 : Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

03. Conforter et adapter la gestion des grands ensembles naturels
04. Préserver et partager équitablement la ressource en eau
05. Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels

Ambition 3 : Accélérer et amplifier les transitions

06. Développer des filières économiques qui préservent les ressources du territoire
07. Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents utiles à la bonne exécution de la présente décision.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 14 février 2023

Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ports d'Ouve - BP 137
Saint-Comme-du-Mont
50500 GARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr